



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Hervé HOCQUARD,
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Alain FONTAINE, donne pouvoir à M. Gérard MEZZADRI,

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 septembre 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : **30**

Nombre de membres présents : **27**

N° de l'ordre du jour :

2006.09.01 – Modification du nom de la communauté de communes

- M. PINTE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Depuis plusieurs mois déjà, une réflexion est engagée sur le nom et l'image de notre collectivité.

Le rapport rendu par la société SOFRED sur l'immobilier d'entreprise, dans le cadre de la compétence développement économique, conclut à ce sujet que « le territoire souffre d'une

absence d'identité économique ». Il préconisait, à l'instar de l'université Versailles St Quentin en Yvelines, de la chambre de commerce et de l'industrie de Versailles (Val d'Oise Yvelines), ou encore du centre hospitalier de Versailles « de capitaliser sur le nom Versailles ».

Les remarques suivantes ont émergé des différentes réunions de travail organisées par le service communication :

- Notre logo est trop environnemental : il ne correspond plus à ce que nous sommes devenus.
Il faut y intégrer la notion de territoire en mouvement, territoire de projets (développement économique, transports, logement), tout en maintenant une certaine continuité avec l'actuel logo.
- Il faut localiser notre territoire, sous peine de ne pas être clairement identifié géographiquement. L'ajout de « Versailles » à « Grand Parc » s'impose naturellement.

Le bureau s'est réuni le 10 juillet dernier pour valider le choix définitif du nouveau logo et du nouveau nom de la collectivité qui en découle, à savoir « Communauté de communes de Versailles Grand Parc ».

La procédure de modification des statuts, régie par l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, prévoit que s'agissant d'une modification ne concernant ni le périmètre ni les compétences, après adoption de la modification par le conseil, les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

La décision de modification, qui doit être adoptée dans les mêmes conditions de majorité que la création de l'établissement public de coopération intercommunale est ensuite prise par arrêté des préfets concernés.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. Adopte la modification de l'article 3 de ses statuts suivant :

La dénomination de la Communauté de communes est « Communauté de communes de Versailles Grand Parc ».

2. Demande aux conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes de délibérer en ce sens dans un délai de trois mois.

3. Demande aux Préfets des Yvelines et de l'Essonne de modifier les statuts du Grand Parc comme libellés ci-dessus.


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

PPPP 70

10 10 05